



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Maison de la Fraternité
10, rue du Lavoir
83 340 LE CAGNET DES MAURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre d'Administrateurs en
exercice : 13

Effectif légal : 7

Ayant pris part à la
délibération : 7

Date de la convocation :
10 septembre 2024

Visa du contrôle de légalité
le : 19/9/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre à dix-sept heures quinze minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Le Cagnet des Maures, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à l'Hôtel de Ville de Le Cagnet des Maures, sous la Présidence de Mme Claudine BOTRINI, Vice-présidente.

Présents : Mme Claudine BOTRINI – Vice-présidente, M. Robert BAILE, Mmes Nathalie TITEUX, Marie-Mathilde SEIGNAT, Marie-Claude CAPPÀ, Suzanne DESMAZURES, Gisèle CANTINIEAU HERIN, Noëlle RAFFAELLI, M. Michel TRANNOY

Absents excusés : M. Jean-Luc LONGOUR – Président, Mmes Claudine DUDON, Sophie MARCO, Jasmine MORETTI, Marie-Claude CAPPÀ

Avait donné procuration : /

Codification Nomenclature ACTES : 7.5

SÉANCE EN DATE DU : 16 septembre 2024

DÉLIBÉRATION N°16/2024

OBJET : Subvention de fonctionnement à l'association Lions Club Le Cagnet des Maures

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°07/2024 du 14 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la demande de subvention adressée par l'association Lions Club Le Cagnet des Maures Européens au Cœur du Var,

Considérant que l'association précitée apporte sa contribution à l'action générale de prévention et de développement social dans la commune menée par le CCAS ;

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de verser à l'association Lions Club Le Cagnet des Maures Européens au Cœur du Var la subvention suivante pour l'année 2024 :

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le 24/9/2024

ID : 083-268301553-20240916-162024-DE

Dénomination de l'association :	Subvention 2024
Lions Club Le Cannet des Maures Européens au Cœur du Var	800 €
TOTAL	800 €

Compte tenu de son lien avec l'association subventionnée, Mme Marie-Mathilde SEIGNAT et Gisèle CANTINIEAU HERIN ne participent pas à la délibération et sortent de la salle avant que la question ne soit examinée par l'assemblée délibérante.

Fait et délibéré à Le Cannet des Maures, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

La Vice-présidente,
Pour extrait certifié conforme,



Mme Claudine BOTRINI.

Vote : unanimité

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

en Préfecture du Var le 19/9/2024

De la publication le 24/9/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.